

Terres et hommes du Sud – 121^e colloque du CTHS, Toulouse, 2001

Les phonothèques comme outil de transmission du savoir en sciences de l'homme : l'exemple de la Maison Méditerranéenne des Sciences Humaines et Sociales

Corinne Cassé, ethnologue - Véronique Ginouvès, documentaliste CNRS

1. Brève et sélective histoire des phonothèques de l'oral en France

Depuis le milieu des années 1960, les linguistes, les historiens et les ethnologues ont porté un intérêt nouveau au terrain en France, en prenant en considération des témoignages oraux. Pour le linguiste, l'enregistrement de la parole vivante était depuis longtemps devenue indispensable à de nombreuses disciplines, telles que la dialectologie, la phonétique, la sociolinguistique... L'historien, dans le sillage d'un mouvement impulsé aux Etats-Unis dans les années 1950, s'est mis à utiliser le magnétophone pour faire ce qu'on a appelé de l' «histoire orale». Enfin, la collecte ethnographique et la recherche ethnologique, se sont soudain préoccupées de saisir les cultures régionales vivantes avec ce qu'elles énonçaient d'elles-mêmes. La fin des années 60 a été aussi marquée par un fort mouvement régionaliste où de nombreux militants se sont lancés dans de vastes campagnes de collectages de la langue et du répertoire musical. A ce moment là, les acteurs avaient alors le sentiment de faire émerger une nouvelle source pour laquelle se sont créées des appellations aussi radicales que celle de *mémoire vivante* ou archives vivantes, intégrant tout à la fois des dimensions informatives et patrimoniales.

Le mouvement a opéré une rupture dans l'histoire des archives sonores : de la conservation de la voix des « grands hommes », des langues ou des dialectes, des œuvres comme la littérature orale ou les pièces musicales, le champ s'est élargi soudain au discours des plus humbles ou des anonymes. De dimension nationale, régionale ou locale, plusieurs dizaines de phonothèques de l'oral, institutionnelles, associatives ou individuelles, se sont créées. D'aucunes furent éphémères, mais la plupart sont toujours existantes, et certaines font désormais référence.

Effectuons un bref rappel événementiel :

1969 : La création de l'IASA (Association internationale des archives sonores)¹, consacre le concept de phonothèque (*Sound archive*). La composition des premiers bureaux de l'IASA illustre l'ensemble des différents domaines couverts : histoire orale, ethnographie, musique, phonothèques nationales encyclopédiques, de radio.

Dastum (en breton *Recueillir*) est créée en 1972. Aujourd'hui, l'association est riche de 80 000 documents sonores dont presque 5 000 heures sont numérisées et d'un site Internet [<http://www.dastum.com>].

1975 : des comités d'histoire sont créés dans la plupart certaines administrations et entreprises publiques. Le premier consacré à l'histoire de la sécurité sociale est en cours de numérisation.

L'année 1979 est riche en événements :

- Philippe JOUTARD, historien, et Jean-Claude BOUVIER, dialectologue, créent une phonothèque dans le cadre du CREHOP [centre de recherches et d'études sur l'histoire orale et les parlers régionaux], à l'Université de Provence. Leur souci est de permettre à ceux qui documentaient leurs recherches à partir d'enquêtes orales de créer un lieu de conservation de leurs sources scientifiques mais aussi, a plus long terme, de constituer un corpus de documents sonores, pouvant avoir une valeur d'information ethnologique, linguistique, historique, musicologique ou littéraire relevant de l'espace méridional français. Aujourd'hui cette phonothèque est riche de plus de 4 000 heures d'enregistrements, dont 400 heures ont été numérisées. Elle est intégrée au sein de l'Unité Mixte de Service de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence.
- Premier congrès de l'association internationale d'histoire orale en Angleterre
- Dix ans après la création de IASA, le 2 février 1979, est créée l'AFAS (Association Française des Archives Sonores) [site : www.afas.mmsh.univ-aix.fr]
- Parution d'un article de P. Joutard dans le n° 12 de *L'Histoire* : "Historiens, à vos micros!".

¹ IASA supplantait ainsi la Fédération internationale des phonothèques que Roger Décollogne, directeur de la Phonothèque Nationale et du Musée de la Parole et du Geste avait créée dès 1963. Elle prend la suite de la F.I.P (Fédération internationale des phonothèques)

— le 30 novembre, est signée une convention entre la Bibliothèque nationale (Département de la Phonothèque et de l'audiovisuel) et le CNRS (Greco n°9 Atlas linguistique de la France par région). En 1945 avait été lancée la grande collection des Atlas linguistiques. La plupart des chercheurs détruisaient ou réutilisaient leurs supports. C'est pour aider les chercheurs en leur fournissant des bandes magnétiques alors très onéreuses et conserver la partie sonore des collectes réalisées, que la BnF passe alors cette convention avec le CNRS. Malheureusement, aujourd'hui, ces fonds sont encore inaccessibles au public.

1980 : Premières parutions scientifiques en France sur la source orale :

— table ronde organisée par l'Institut d'Histoire du Temps Présent :

Problèmes de méthode en histoire orale ;

— édition au CNRS de l'ouvrage de J.-C. Bouvier et alii, *Tradition orale et identité culturelle. Problèmes et méthodes* avec la création du terme « ethnotexte ».

1982 : Le versement d'un important fonds de récits de vie sur la pharmacopée donne à Elisabeth Gautier-Desvaux l'idée de créer une des premières sonothèques régionales publiques en 1982 au sein des archives départementales de l'Orne dont l'inauguration est marquée par un *Colloque sur la collecte du patrimoine sonore*².

1983 : L'ouvrage de Philippe Joutard *Ces voix qui nous viennent du passé* marque un tournant important. Le développement de l'enquête orale n'a pas eu tout de suite le succès escompté : déjà en retard par rapport à la Grande-Bretagne et les Etats-Unis l'histoire orale ne connaîtra pas en France un développement similaire à celui de l'Italie, de l'Espagne et de l'Amérique latine.

1986 : Circulaire sur le traitement des archives sonores dans les Archives départementales et communales émise par le directeur des Archives de France. Avec les années 1990, un second bouleversement, peut-être plus silencieux mais tenace, apparaît. Le traitement documentaire du son évolue en parallèle à la méthodologie propre à l'enquête orale mais aussi au développement des nouvelles technologies. Jusque là, l'absence de traitement capable de répondre aux interrogations des chercheurs limitait le recours aux sources orales puisque les phonothèques traitaient leurs enregistrements manuellement ou se

² Voir le compte-rendu de ce colloque par Elisabeth Gautier-Desvaux et Annie Le Gall in : *Sonorités*, Paris : AFAS, août 1982, n°5.

contenaient de les entreposer en s'attachant essentiellement aux techniques de conservation. Un changement radical se met en place car les nouveaux systèmes de recherche mettent le phonogramme inédit quasiment sur le même plan que celui de l'écrit : l'information se normalise, respecte des formats d'échange internationaux et la numérisation permet de repérer directement des segments d'information sur une masse de données.

1990 : Edition par Chantal de Tourtier-Bonazzi alors responsable aux Archives nationales de l'ouvrage *Le témoignage oral aux archives : de la collecte à la communication*.

1994 - réédition 2001 : publication du *Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données*; par Véronique Ginouvès et Véronique Pérennou, AFAS-FAMDT.

1999 : Signature d'une convention entre la BnF et la FAMDT, créant des pôles associés dans le domaine de l'ethnomusicologie et de la littérature orale entre la BnF et quatre phonothèques.

Que vont donc être les années 2000 pour le document sonore ? Il s'agit peut-être d'une histoire de génération puisqu'on se rend compte que nombreux sont ceux qui se préoccupent aujourd'hui de l'avenir de ces enregistrements. A notre connaissance, pas moins de 7 missions sont en cours ou viennent d'être rendues publiques :

- 1999 : édition d'un rédigé par Daniel Loddo et Robert Bouthillier : *Les archives sonores en France: besoins et projets* financé par la Mission du Patrimoine du Ministère de la Culture (éditions Modal).
- 2000 : rapport de l'historienne Georgette Elgey, commandé par le Premier Ministre au Conseil économique et social est diffusé sous le titre *Archives orales : rôle et statut* (<http://www.ces.fr>). Ce rapport a été discuté en janvier dernier. C'est la première fois qu'une instance de l'Etat aborde cette question.
- 2001 : Mme Marie-France Calas s'est vu confier le 23 février dernier une mission d'étude et de conseil par la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'ensemble du patrimoine sonore existant et en cours de constitution.

- 2001 : un groupe de chercheurs du laboratoire de sociologie Printemps à l'Université de Versailles a rédigé à la demande du CNRS un *Rapport sur la faisabilité d'une banque de données qualitatives en sciences humaines et sociales* (document non édité).
- 2000 : mission CNRS sur le devenir des enquêtes biographiques en SHS par Mmes Elise Feler (historienne) et Françoise Corbier (géographe).
- Depuis 1998 : recensement qui devrait avoir pour titre : *Le Patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages, guide de recherches en sciences sociales*, réalisé par les Archives nationales, le département d'Histoire orale au Service historique de l'Armée de terre et l'Institut d'Archives Sonores, une institution privée. Le répertoire est prévu en trois volumes : le premier correspondant à l'inventaire général, le second proposant une mise au point historiographique et bibliographique, le dernier étant composé d'index et d'annexes thématiques.
- Depuis 1999 : la Mission Recherche et Technologie au Ministère de la Culture a mis en route un Plan national de numérisation des documents sonores au même titre que l'écrit et l'image. Quatre collections ont répondu à l'appel d'offre qui a été lancé : le Musée national des ATP, la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, le Centre de recherche celtique de Brest et les Archives (fonds de la Sécurité Sociale).

Souhaitons que ce foisonnement augure favorablement d'une reconnaissance officielle du domaine sonore. On regrettera tout de même que – sans doute pour des raisons de méconnaissances entre disciplines – certains rapports ignorent des pans entiers de l'histoire des phonothèques de l'oral et que leurs préconisations se réduisent trop souvent à la création d'une ixième commission.

2. Le traitement documentaire de l'archive sonore

La gestion documentaire de l'archive sonore est une pratique encore toute neuve.

La phonothèque a plusieurs fonctions :

- Collecte
- Conservation - numérisation
- Analyse
- Consultation

- Diffusion

2.1. Collecte

Dans une phonothèque, tout enregistrement n'a pas vocation à être conservé, donc collecté. Collecter, conserver c'est d'abord choisir, sélectionner et trier.

Quelques principes élémentaires nous permettent de faire des choix :

- La notion de source scientifique : nous revenons là aux objectifs fondateurs la création de la Phonothèque de la MMSH. Le chercheur qui documente sa recherche à partir de l'enquête orale doit permettre à son lecteur l'écoute de la source qu'il a utilisée pour sa vérification, mais aussi sa réinterprétation et éventuellement une utilisation nouvelle. Nous conservons donc en priorité les fonds accompagnés de publications (rapports, ouvrages, thèses, programmes de recherche,...). La présence d'une documentation sérieuse sur les partenaires de l'enregistrement et sur les conditions scientifiques et techniques de la production est un préalable.
- La notion de collection est fondamentale³. Quelques entretiens isolés sur un sujet ne peuvent constituer un fonds. La dispersion des enregistrements sonores est d'ailleurs certainement une des raisons de leur mauvaise prise en compte patrimoniale. Les corpus gagnent à être réunis à d'autres sources orales, sinon, ramenés à un collecteur particulier, ils perdent une part de leur valeur de mémoire collective ou de mémoire patrimoniale
- La notion de droit

Il est indispensable d'obtenir l'autorisation, si possible écrite, non seulement des enquêteurs mais aussi des témoins acceptant le versement de l'enregistrement à la phonothèque. Elle doit préciser notamment si l'enquêteur ou le témoin permet la consultation, et si oui, dans quelles conditions. Des contrats de cession existent et peuvent s'adapter aux différentes situations. Mais nous savons également qu'en matière de témoignage ou de récit de vie aucun contrat ne pourra totalement se substituer à l'indispensable pacte de confiance qui unit le collecteur, l'institution et le témoin. C'est au moment du versement et dans le climat favorable installé entre les partenaires que les conditions de consultation, les éventuelles réserves et

³ En intégrant la Phonothèque Nationale au « Service des nouveaux supports » pour créer le « Département de la Phonothèque Nationale et de l'Audiovisuel », la BnF héritait des collections des *Archives de la Parole* et de celles du *Musée de la Parole et du Geste* et des responsabilités qui en découlaient.

limitations s'il y en a, doivent être précisées. Georgette Elgey dans son rapport⁴ fait l'inventaire des textes juridiques susceptibles d'être appliqués aux archives orales. Le cadre juridique est adaptable à de nombreux cas.

2.2. Conservation, numérisation des données

Les supports magnétiques sont fragiles, les bandes se détériorent et il est nécessaire de les recopier pour des raisons de sécurité. Il y a quelques années on préconisait (*Oral en Boîte* édité par l'AFAS, Paris, 1984) de faire une copie systématique des bandes tous les quinze ans environ, tout en sachant que chaque copie diminuait légèrement la qualité du signal sonore. Aujourd'hui il est admis que cet inconvénient disparaît avec la conservation sur support numérique. A la phonothèque de la MMSH, la numérisation s'effectue sur disque compact . Deux copies numériques sont réalisées : toutes deux linéaires (sans compression, sans traitement particulier) la première sous cédé audio, pour la consultation ; la seconde enregistre les fichiers informatiques sur un cédérom pour un archivage patrimonial (le fichier Wave, les crêtes, les marqueurs et la liste des index du cédé).

Les objectifs de la numérisation des archives sonores sont multiples :

- Assurer une sauvegarde optimale et une conservation pérenne des archives sonores inédites. Ces documents représentent un matériau riche et unique mis en péril par le support fragile sur lequel ils sont conservés.
- Valoriser et faciliter l'accès à la source orale. Actuellement ces documents sont consultables sur cassettes audio. Outre la médiocrité de ce support analogique (souffle, fragilité...), l'accès séquentiel à l'information demeure impossible.
- Permettre aux chercheurs de mettre en forme leurs archives sonores en vue d'une édition.
- Développer les capacités de consultation des archives sonores par l'utilisation des nouvelles technologies tout en améliorant les coûts de mise à disposition de l'information. En effet, consulter une information continue, parfois sur plusieurs heures, sur les archives analogiques s'avère beaucoup trop fastidieux au regard de supports plus classiques. Pourtant, la masse des données actuelles tend à mettre la source sonore au même niveau que les sources

⁴

Les archives sonores en France, voir p.1, note 1

iconiques et textuelles. Seule la recherche sur le son numérique permet d'accéder à des séquences d'information et peut offrir une recherche simple⁵.

Premières manipulations d'un fichier son numérisé et définition des items (séquences sonores)

Pendant l'opération de numérisation d'une source sonore, un sonogramme défile à l'écran (mono ou stéréo, selon la source).

Celui-ci nous permet de déterminer précisément l'emplacement de "marqueurs" (limites d'item) chaque fois que nous le jugeons nécessaire : lors d'un changement de thématique par exemple, dans la discussion. Ce "marqueur" porte également un titre, le plus concis et le plus évocateur possible de l'ensemble de la séquence. Il est entendu que chaque item représente une entité assez cohérente pour être éventuellement extraite de l'ensemble de l'enregistrement dans un objectif comparatif (deux versions différentes d'un même conte, dans deux régions éloignées par exemple).

Lorsque l'ensemble de l'enregistrement est ainsi traité, nous appliquons une légère variation progressive du son, en début et en fin, pour éviter l'inconfort d'une entrée et d'une rupture brutale de l'écoute. Certains exemples précis (sonneries de téléphone, bruits de travaux, éloignement temporaire des micros par la personne interviewée) nous ont amené, toujours avec l'accord du déposant, à pratiquer les modifications appropriées.

Le fichier son est alors prêt pour être transféré sur des supports de consultation et d'archivage (CD Audio et CD Rom). La copie d'archivage (CD Rom) contient toutes les données informatiques permettant de nouvelles utilisations du fichier son dans la mesure où nous pouvons le recharger à tout moment sur le disque dur de notre ordinateur. Il est alors possible, tout en garantissant une copie vierge de l'enregistrement, d'utiliser celui-ci pour toutes sortes de communications des données.

⁵ La numérisation offre également de nouvelles lectures du son en particulier au travers de la lecture des sonogrammes i.e. représentation graphique du son sur le plan spectral. Le temps (en secondes) est en abscisse et la fréquence (en Hertz) en ordonnées. La graduation des axes varie en fonction de la résolution de l'analyse. Le sonogramme, en fournissant une véritable radiographie du son, apporte une aide efficace aussi bien à la psychoacoustique qu'à l'analyse musicale.

2.3. Traitement documentaire d'une enquête orale

Le temps de traitement documentaire d'un phonogramme est particulièrement long par rapport à l'analyse d'un document textuel ou iconique. En effet l'information sonore est une information continue. Il faut donc entièrement écouter un enregistrement pour pouvoir l'indexer ; il faut également prendre en compte le temps de copie pour la conservation, égal au moins à celui de l'écoute de la bande.

La normalisation de la description des documents sonores inédits est le résultat du travail d'associations de collectage, organisées en réseau au sein de la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) avec le concours de musées, en particulier le MNATP le musée de la Corse à Corte et de services départementaux d'archives. La deuxième édition du « *Manuel d'analyse des documents sonores inédits pour la mise en place d'une base de données* » sera éditée par l'AFAS dans le deuxième semestre de cette année. Enrichi par des compétences croisées, ce manuel a pour objectif de permettre à chacun de traiter dans une même logique les sources orales.

Analyse documentaire au niveau général et au niveau de l'item

Chaque item représente un ensemble plus ou moins cohérent dans le cours de l'enregistrement. Il est donc traité, d'un point de vue documentaire, par une série de descripteurs et un résumé qui lui sont intimement rattachés. Nous nous rapprochons de thesaurus déjà existants pour le choix de nos descripteurs ("Ethnophoto"⁶ entre autres et par le réseau de la FAMDT).

D'autres champs affinent la description d'un item : quelques paramètres informatifs sur la ou les personnes audibles pendant l'enregistrement, tout en préservant leur anonymat (profession, âge), la langue usitée, les noms propres et noms de lieux, les danses, les instruments, les dates ou les publications cités. Le contexte dans lequel s'inscrit général l'item est également noté : par exemple une chanson (item) traditionnellement chantée aux repas de noces (contexte).

Nous passons à ce niveau du traitement documentaire dans une partie plus signalétique.

L'ensemble de ces informations est saisi dans une banque de données auquel viennent s'ajouter, pour chaque item :

⁶ "Ethnophoto", thesaurus édité par la Maison des Sciences de l'Homme, Paris

sa cote d'inscription, la description de ses différents supports (cassette, CD etc.), sa durée totale en minutes, les titres de contes, chansons, jeux etc., cités par ailleurs (dans l'enregistrement global du même déposant ou chez d'autres collecteurs), la description normée de l'item : *extrait, version, refrain, couplet, traduction, transcription, commentaire*⁷, etc., et enfin, s'il y a lieu, les modalités d'apprentissage du morceau cité par l'orateur.

Ce traitement aboutit à la création d'une fiche informative pour chacune des séquences sonores, saisie dans un fichier spécifique de la base de données. Un autre fichier contient les notices d'un niveau plus général où l'ensemble de l'enregistrement est traité d'un point de vue documentaire. Celles-ci sont constituées des mêmes champs descriptifs que les fiches d'items, mais les termes utilisés en descripteurs seront moins détaillés, et le résumé couvrira l'ensemble de l'enregistrement.

2.4. La mise à disposition de l'archive sonore et ses modalités de consultation

Fait suite à ce traitement documentaire si minutieux, l'édition d'un catalogue (papier ou informatique) du corpus entier, présenté dans un premier temps au chercheur ayant déposé ; ceci pour assurer une complète transparence et un dialogue indispensables avant toute médiatisation du fonds sonore.

Par la suite le public peut consulter ces catalogues papiers ou faire appel à la base de données, accessible par différents critères : descripteurs, dates, titre de chanson etc., ce qui permet une recherche rapide et transversale sur plusieurs corpus.

Le public se compose de chercheurs de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, mais aussi d'autres structures, d'étudiants de deuxième et troisième cycle, d'associations diverses, des administrations territoriales (musée, service de l'environnement), d'enseignants et de quelques musiciens.

Une telle diversité entraîne un large éventail de types de demandes. La source orale peut être utilisée dans le cadre d'une toute autre recherche scientifique, pour être intégrée à un projet de diffusion culturelle ou servir d'illustration aux programmes pédagogiques universitaires en méthodologie d'enquête orale.

La diffusion des fonds sonores

⁷ Pour ces trois derniers termes il peut s'agir d'informations délivrées par l'enquêteur dans un ouvrage accompagnant le dépôt sonore.

Plusieurs utilisations de l'archive orale ont donné lieu à des manifestations culturelles ces dernières années, comme le spectacle de *Mapa Mundi*⁸ (voix et instruments traditionnels du Sud) inspiré en partie de fonds musicaux et extraits d'entretiens.

Dans d'autres domaines, la phonothèque a plusieurs fois collaboré au programme pédagogique du Département d'Ethnologie de l'Université de Provence, dans le cadre du cours de méthodologie des troisième année sur des thématiques précises, à la préparation d'une exposition au Muséon Arlaten (Musée d'ethnographie d'Arles), à la mise en place d'un projet muséographique pour le Musée de la Viscoze dans l'Isère, ou encore à l'édition d'un catalogue correspondant au corpus déposé sur les Cévennes, en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

La numérisation est en train de modifier en profondeur l'accès et le traitement d'une source qui jusqu'ici a été trop souvent perçue comme secondaire et utilisée avec réticence. Alors que l'on relit de façon pointilleuse et critique les sources bibliographiques des productions scientifiques, personne ne s'étonne qu'un ouvrage bâti autour de témoignages oraux ne signale pas où les sources enregistrées ont été déposées. Les Phonothèques ont constitué peu à peu des corpus sonores qui permettent aujourd'hui d'atteindre des masses critiques comparables aux sources écrites ou iconiques. A charge des «phonthécaires», d'en faciliter l'accès en restant vigilants sur la conservation de ce support si fugace.. L'enjeu est à la fois celui d'une vraie conservation pour le futur et d'une réelle appropriation culturelle et scientifique de ces documents.

⁸ Création vocale de Jakes Aymonino, présentée notamment dans le cadre de l'*Estivada* de Rodez en juillet 2000.

Bibliographie

- ◆ Bonnemason (Bénédicte), Ginouvès (Véronique), Pérennou (Véronique), *Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données*, Paris : Parthenay, AFAS-FAMDT, 2001.
- ◆ Bouvier (Jean-Claude) (dir.), Bremondy (Henri-Paul), Joutard (Philippe), Mathieu (Guy), Pelen (Jean-Noël), *Traditions orales et identité culturelle : problèmes et méthodes*, Paris : CNRS, 1980.
- ◆ Calas (Marie-France), Fontaine, (Jean-Marc), *La conservation des documents sonores*, Paris : CNRS, 1996. (Conservation du Patrimoine).
- ◆ Collection des Atlas linguistiques, Paris : CNRS, (collection créée en 1945).
- ◆ Elgey (Georgette), *Archives orales : rôle et statut*, janvier 2001. Consultable sur le site : <http://www.ces.fr>
- ◆ Institut d'Histoire du Temps Présent, *Problèmes de méthode en histoire orale*, Paris, IHTP-CNRS, 1981.
- ◆ Joutard, P., Historiens, à vos micros!, *L'Histoire*, n° 12, 1979.
- ◆ Joutard (Philippe), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.
- ◆ Laurence (Pierre), Pelen, (Jean-Noël) (resp. scientifique). *Du paysage et des temps : la mémoire orale en Cévennes, Vallée française et Pays de Calberte. Récits de l'histoire, « au-delà des choses », littérature orale*. Rapport final de recherche. [s.l.] : Ministère de la Culture : Sivom des Hauts Gardons : Parc national des Cévennes, novembre 1999.
- ◆ Loddo (Daniel), Bouthillier (Robert), *Les archives sonores en France : besoins et projets*, Saint-Jouin-de-Milly, Modal, 2000, (Modal poche).
- ◆ Matters (Marion), Oral history cataloguing manual, *The Society of American Archivists*, Chicago, 1995.
- ◆ Tourtier-Bonazzi (Chantal de), *Le témoignage oral aux archives : de la collecte à la communication*, Paris : Archives Nationales, 1990.
- ◆ *L'Oral en Boîte. Guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*, édité par l'AFAS, Paris, 1984.
- ◆ Richard (Philippe), *Ethnophoto : thésaurus pour l'analyse de la photographie ethnographique du domaine français*, Paris, [Éd. de la Maison des sciences de l'homme](#), 1998.